

RATP

Délégation de pouvoir du 20 octobre 2005 de Mme Idrac (Anne-Marie), présidente-directrice générale à Auzannet (Pascal)

NOR : *EQUT0611041X*

PATC 2005-20530,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959, modifié, relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959, modifié, portant statut de la RATP ;

Vu la note générale n° 4714 du 3 mai 1990 relative à l'organisation générale de la Régie ;

Vu le décret du 26 juillet 2004, nommant Idrac (Anne-Marie), présidente-directrice générale de la RATP ;

Idrac (Anne-Marie), présidente-directrice générale, donne délégation à Auzannet (Pascal), directeur du département développement et action territoriale, pour :

- signer, tous actes, décisions et documents nécessaires à la réponse de la RATP lorsqu'elle participe aux procédures de passations de marchés ;

- conclure et signer les marchés et contrats ainsi que leurs avenants éventuels.

Fait à Paris, le 20 octobre 2005.

*La présidente-directrice
générale
A.-M. Idrac*